

# **ACADEMIE DE CAEN**

## **BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option B : COLORISTE PERMANENTISTE**

**Session 2003**

### **E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS**

**U 12 B : Coloration et effets de couleurs**

**Durée : 3 h 00**

### **SUJET**

Pour un modèle ayant des cheveux de 6 cm minimum sur au moins un tiers de la tête il vous est demandé une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente, une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

En début d'épreuve, vous remettrez au jury la fiche technique remplie qui vous a été envoyée par le service des examens.